

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
27/10/2021

Dossier complet le :  
27/10/2021

N° d'enregistrement :  
F09321P0311

#### 1. Intitulé du projet

Conversion à l'irrigation par aspersion du périmètre de l'ASA du Canal des Herbeys

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ASA Canal des Herbeys

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

TEMPIER Nicolas, Président de l'ASA Canal des Herbeys

RCS / SIRET

2 9 0 5 0 2 2 4 4 0 0 1 2

Forme juridique

Association Syndicale Autorisée

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Article 16 - Projet d'hydraulique agricole, irrigation, sur une surface de plus de 100 ha.	Le projet porte sur la surface de 274 ha du périmètre actuel de l'ASA.
Article 22 - Installation d'aqueduc de surface (L x D) de plus de 2000 m <sup>2</sup> .	Le projet comporte une conduite d'adduction comprenant 900 ml de conduite DN 560 mm et 3 680ml de conduite DN 500mm. Il comporte aussi un réseau de distribution développé. Le seuil de 2000m <sup>2</sup> est dépassé.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet n'est pas la création d'un périmètre, mais la rénovation des infrastructures hydrauliques du périmètre existant pour passer en irrigation par aspersion.

Le projet comprend :

- Le raccordement sur la conduite forcée de la centrale de Saint-Maurice avec un compteur
- La traversée aérienne de la Séveraisse sans incidence sur ce torrent
- La réalisation d'une conduite d'adduction, posée principalement dans le canal existant
- La réalisation d'un petit réservoir de 4500 m<sup>3</sup> sur un point haut, permettant de fournir le débit de pointe
- La réalisation d'un réseau de distribution avec des compteurs sur les sorties.

Le projet ne nécessite pas de station de pompage et ne consommera pas d'énergie.

Le projet ne comprend que des conduites et un réservoir en terre avec pose d'une étanchéité, infrastructures à longue durée de vie.

Le projet va permettre l'irrigation par aspersion sur le long terme du périmètre de l'ASA de 274 ha.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- 1 - Péreniser l'agriculture sur le périmètre par le passage à l'irrigation par aspersion, avec une solution gravitaire, sans station de pompage, fiable sur le long terme.
- 2- Limiter les prélèvements d'eau avec une économie d'eau évaluée à 2 632 053 m<sup>3</sup> /an en moyenne par rapport au mode de prélèvement initial, les estimations étant détaillées dans les pièces jointes.
- 3 - Maîtriser la gestion de l'eau, notamment en supprimant toutes les fuites, en véhiculant l'eau depuis le prélèvement jusque sur les parcelles, par des conduites en pression étanches.
- 4 - Assurer le fonctionnement de l'irrigation sur le long terme, avec un projet gravitaire sans station de pompage, avec des infrastructures à longue durée de vie dont l'exploitation est simple et économique.

Actuellement, le canal achevé en 1773, est trop complexe et coûteux à entretenir, et le nouveau projet est la seule alternative pour revitaliser l'activité agricole et tout le tissu économique lié en amont et en aval.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Dans la phase travaux le projet consiste à poser des conduites linéaires en tranchée et à construire un petit réservoir de 4 500 m<sup>3</sup> en terre avec une membrane d'étanchéité.

Le chantier important de pose de canalisations sera scindé en plusieurs petits chantiers de pose, comportant une pelle mécanique et environ 3 ouvriers, chantiers se déplaçant linéairement sans rester au même endroit, et donc sans incidence de longue durée. L'impact sera similaire à celui des travaux des exploitants agricoles.

Les tracés des conduites se situeront dans les canaux et rigoles existants et dans les parcelles agricoles cultivés. Actuellement ces tracés sont occupés par de l'eau dans les canaux ou les cultures agricoles dans les parcelles, avec très faible probabilité de rencontrer des espèces de plantes protégées.

Quelques petits linéaires en zone boisée privée impliqueront un défrichage ponctuel, en restant en dessous le seuil de 5000 m<sup>2</sup>, seuil impliquant une demande de défrichage s'il était dépassé.

Le chantier du réservoir sera effectif durant environ 4 mois sur la petite parcelle de prairie concernée, à l'écart des torrents et des zones habitées.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, l'incidence du projet sera très positive à divers niveaux :

Les économies d'eau sont très importantes, évaluées en moyennes à 2 632 053 m<sup>3</sup>/an, les détails étant fournis en pièces jointes. Ces économies représentent 84.4 % des prélèvements avant projet. Il faut aussi savoir que l'ASA dispose d'un droit d'eau de 1 m<sup>3</sup>/s du 15 avril au 15 octobre, et que l'économie d'eau, par rapport à ce droit maximum, est de 15 114 000 m<sup>3</sup>/an. Cette incidence très positive a permis au projet d'être élu dans le cadre de l'appel à projets FEADER, ce qui a permis d'assurer le plan de financement.

Le projet ne comprend pas de station de pompage et n'entraîne pas de consommation d'énergie. Il rentre totalement dans les objectifs de transition énergétique et de climat. Le développement des cultures agricoles, feront aussi office de puits de carbone.

Le projet sera simple et économique à exploiter sur le long terme. Ceci va redonner un nouvel élan à l'activité agricole locale, à très long terme. Il s'agira d'une nouvelle révolution agricole sur le secteur, comme le fut à l'origine la création du canal mis en service en 1773.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet, dans le cadre réglementaire actuel, ne nécessite pas d'autorisation administrative.

Concernant le prélèvement d'eau, le droit d'eau de 1 m<sup>3</sup>/s pendant 6 mois est fixé dans le cahier des charges de la concession hydroélectrique de la Séveraisse, non modifiable (hors avenant à la concession). Ce droit d'eau ne sera utilisé que partiellement, avec un prélèvement restant en dessous de 250 l/s.

Le périmètre d'irrigation existe et ne sera pas modifié, sans nécessité de procédure.

La structure de l'ASA ne sera pas modifiée.

Le projet ne comporte pas de construction de plus de 20 m<sup>2</sup> qui impliquerait le dépôt d'un permis de construire.

La traversée de la Séveraisse sera aérienne sans incidence sur le lit du torrent et sans besoin d'autorisation.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du périmètre de l'ASA du Canal des Herbeys concernée	274ha
Conduite d'adduction en amont de diamètre 560 et 500 mm en amont du réservoir de longueur	4 580 ml
Réservoir de volume	4500 m <sup>3</sup>
Réseau de distribution de diamètre 100 à 400 mm sur le périmètre de l'ordre de	22 km

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Localisation sur la commune  
d'AUBESAGNE 05 800 et sur le  
commune de SAINT-JACQUES-  
EN-VALGODEMARD

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 06°00'86"1    Lat. 44°75'23"7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' "    Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' "    Lat. ° ' "

Communes traversées :

Commune d'AUBESAGNE ( 05800 ) et commune de SAINT-JACQUES-EN-VALGODEMARD ( 05800 ).

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le canal des Herbeys, construit dans le cadre des droits seigneuriaux, a été achevé en 1773. L'ASA a été constituée le 20 août 1812. Au 18ème et au 19ème siècle, le concept d'évaluation environnementale n'existait pas encore.

L'ouvrage initial est un canal en terre creusé sur le flanc de la rive gauche de la Séveraisse, et dominant ensuite le périmètre agricole sur le secteur de CHAUFAYER.

La modification de l'ouvrage consiste à faire passer l'eau dans des conduites en pression pour permettre l'irrigation par aspersion.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet dans ZNIEFF 930012800 de type 2- Bocage du Champsaur de Saint-Michel de Chaillol à Saint-Jacques-en -Valgaudemard. Projet contigu et touchant ponctuellement la ZNIEFF 930020401 de type 2- Partie Sud-Ouest du Massif des écrins- Entrée de la vallée du Valgaudemar- Grun de Saint-Maurice-Vallée de la séveraissette- Le Cuchon - Pic Queyrel- Versant Ouest du Vieux Chaillol
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pojet situé dans les Hautes- Alpes
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Site FR9301506 VALGAUDEMAR - Voir annexe - Contexte environnemental</b>
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6: Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le prélèvement d'eau est préexistant dans le torrent de la Séveraisse avec un droit d'reu de 1 m3 du 15 avril au 15 octobre, fixé dans le cahier des charges de la Concession Hydroélectrique de la Severaisse.  Le projet va entrainer une forte baisse du prélèvement estimée en moyenne à 2 632 053 m3/an soit 84.4 % du prélèvement initial.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'implique pas de drainage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réservoir sera réalisé avec équilibre des déblais et des remblais
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réservoir sera réalisé avec équilibre des déblais et des remblais
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera suivi par un écologue qui signalera les espèces protégées ou remarquables éventuelles pour définir la mesure d'évitement. Les tracés se trouvent en général dans les parcelles agricoles dont la végétation est liée aux cultures pratiquées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a peu de liaison entre les zones naturelles proches. Les seules connexions entre zones concerneraient les oiseaux, mais il n'y aura pas d'impact à terme sur les oiseaux.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet comprend la construction d'un petit réservoir de 4 500 m3 sur une emprise de l'ordre de 2500 m2 sur une prairie de fauche agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une vanne de survitesse sera mise en place au départ pour coupure automatique en cas de rupture de conduite.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à être vulnérable, par rapport aux risques naturels. Le réservoir de très petit volume ( 4500 m3) construit sur le principe des diques en terre avec une membrane d'étanchéité sera robuste par rapport aux séismes.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas la nature de l'eau. Les habitants seront informés qu'il ne s'agit pas d'eau potable. Les prises d'eau de jardin au sol éviteront toute confusion.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet à terme n'est pas de nature à engendrer des trafics.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne comporte pas de station de pompage. Le projet d'engendre pas de bruit hors bruit des jets d'eau d'arrosage. Le projet va permettre la suppression de la station de pompage de l'ASA des Marais et de ses émissions sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><b>Le projet n'entraînera pas de zone d'eau stagnante et pas d'odeur.</b></p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><b>Le projet sans station de pompage ne générera pas de vibration.</b></p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><b>Le projet ne comporte pas de points lumineux.</b></p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><b>Le projet ne comporte pas de station de pompage, ni de machine engendrant des rejets dans l'air. L'exploitation du périmètre fera office de puits de carbone captant le CO2 et rejetant de l'Oxygène par photosynthèse.</b></p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p><b>Par nature le projet engendrera des rejets d'eau sur les parcelles pour les arroser.</b></p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><b>Le projet véhicule de l'eau de la Séveraisse en général très pure, et ne générera pas d'effluents. Le projet ne comporte pas de bâtiment ni de sanitaires.</b></p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><b>Le projet n'est pas de nature à engendrer une production de déchets.</b></p>



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'aura pas d'impact paysager notable.</p> <p>Les tracés et emprises ne comporte à priori peu de risque de découverte de vestige.</p> <p>En cas de découverte de vestige lors du chantier, la découverte sera déclarée à la Mairie de la commune concernée avec copie au préjet de région ( Direction Régionale des Affaires Culturelles ).</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'objectif du projet est de faciliter l'activité humaine de l'agriculture de manière positive.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Concernant la protection de la flore, les tracés des conduites seront ajustés pour éviter une éventuelle plante protégée.

Concernant la protection de la faune :

Le chantier sera réalisé en respectant un calendrier environnemental

Le chantier sera programmé en dehors de la période de nidification des oiseaux

Pour la protection des Chiroptères, les arbres susceptibles de constituer un gîte seront évités

La conservation du réseau bocager assurera le maintien des diverses espèces.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale pour les motifs suivants :

- 1 - Le périmètre d'irrigation existe déjà de longue date ( 1773 ) et le projet ne porte que sur modernisation pour mieux maîtriser la gestion de l'eau et réduire le prélèvement de plus de 2 000 000 m3/an.
- 2 - Les principaux impacts sont positifs et sont d'ailleurs les objectifs du projet. Les impacts négatifs semblent très faibles
- 3 - Le projet n'implique pas de procédure d'autorisation réglementaire et l'évaluation environnementale, sans enquête publique, serait portée à la connaissance du public par voie électronique, mais les mesures d'accompagnement ne seraient pas formalisées dans un arrêté ( reste à trouver une solution pour leur donner un caractère réglementaire).
- 4 - Le projet doit être achevé avant le 31-12-24. Une évaluation peut entraîner un retard et compromettre le financement

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Mémoire de l'Avant-projet Estimation des économies d'eau est annexes Annexe - Contexte environnemental et impacts envisagés

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Aubessagne, Nicolas TEMPIER Président de l'ASA le 26 Octobre 2021

Signature

TEMPIER NICOLAS  
